

Rôle de la séance publique du 25/05/2023 à 09h00

Présidente : Madame la Présidente PERROT
Assesseurs : Monsieur GEFFRAY et Monsieur PENHOAT
Greffière : Madame MARCHAIS

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

02) N° 2200550 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	SAS BRETAGNE TRANSPORTS 56	LES CONSEILS D'ENTREPRISES (LCE QUIMPER)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de la SAS Bretagne Transports 56 demande à la cour :

1°) de réformer le jugement n° 2000493 , 2000495 , 2000496 , 2003083 , 2003103 du tribunal administratif de Rennes du 30 décembre 2021 rejetant sa demande de décharge des rappels de cotisation foncière des entreprises au titre des années 2013 à 2016 et 2019 ainsi que la réduction de la cotisation foncière sur les propriétés bâties au titre des années 2016, 2018 et 2019 ;

2°) de prononcer la décharge et la restitution des impositions supplémentaires contribution foncière des entreprises 2013 à 2016 et de taxe foncière sur les propriétés bâties 2016, et la décharge et la restitution des impositions primitives excédentaires de contribution foncière des entreprises 2019 de taxe foncière sur les propriétés bâties 2018 et 2019 ;

3°) de prononcer à titre subsidiaire, le dégrèvement des impositions supplémentaires et primitives de CFE et taxe foncières sur les propriétés bâties à concurrence de la valeur locative calculée sur les outillages, autres installations et moyens matériels exploitation exonérés ;

4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 10.000 euros en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

03) N° 2200632 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M. ou Mme. A Eric et Virginie	CABINET COUDERC DINH & ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de M. et Mme Eric et Virginie A contre le jugement n° 2100152 du 30 décembre 2021 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux mises à leur charge au titre de l'année 2015.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

04) N° 2200633 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M. ou Mme.	C	Jérôme	CABINET COUDERC DINH & ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE			

Requête de M Jérôme C contre le jugement n° 2100115 en date du 30 décembre 2021 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux auxquels il a été assujetti au titre de l'année 2015.

05) N° 2204083 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M.	E	Roger	Me RODRIGUES DEVESAS
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE			

M. E Roger demande à la cour d'annuler le jugement n° 2201482 du 22 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 juillet 2021 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

06) N° 2204100 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M.	F	Jmal Eddine	Me NERAUDAU
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE			

M. Jmal Eddine F demande à la cour d'annuler le jugement n° 2113734 du 8 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 mars 2021 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour pour raison de santé, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

07) N° 2300153 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M.	M	Arslanguerey	Me NERAUDAU
	Mme	M	Djenet	Me NERAUDAU
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE			

Mme Djenet M et M. Arslangerey M demandent à la cour d'annuler le jugement n° 2108903 , 2108909 du 02 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des arrêtés du 7 décembre 2020 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

Rôle de la séance publique du 25/05/2023 à 10h00

Présidente : Madame la Présidente PERROT
Assesseurs : Monsieur GEFFRAY et Monsieur PENHOAT
Greffière : Madame MARCHAIS

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2103593 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M.	K	Lionel	SELARL ZAMOUR & ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE			

Requête de M. Lionel K contre le jugement n° 1710752 , 1710761 et 1701028 du 15 octobre 2021 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté ses demandes tendant à la décharge de l'obligation de payer les sommes de 195 885 euros correspondant à des prélèvements sociaux au titre des années 2013 à 2014, et de 545 250 euros correspondant à des cotisations d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux au titre de l'année 2013 et 2014, ainsi qu'à la décharge en droits et pénalités des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu auxquelles il a été assujetti pour les mêmes années.

02) N° 2103600 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	SARL CREATECH	Me PELÉ
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de l'EURL CREATECH contre le jugement n° 2000505 du 20 octobre 2021 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée et des taxes sur les véhicules des sociétés auxquels elle a été assujettie au titre des périodes, respectivement, du 1er avril 2015 au 31 mars 2017 et du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2017.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

07) N° 2203872

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA
JEUNESSE

Défendeur M. et Mme R Thierry et Nina Me FOURET
RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

Autres parties

Le ministre de l'éducation, et de la Jeunesse demande à la cour d'annuler le jugement n° 2204094 du 10 octobre 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé la décision du recteur de l'académie de Rennes du 28 juillet 2022 refusant l'autorisation à M. et Mme Thierry et Nina R d'assurer l'instruction en famille de leur fils Arwen au titre de l'année scolaire 2022-2023

08) N° 2203157

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Défendeur M. D Ismaila Me NERAUDAU

Requête du préfet de la Loire-Atlantique contre le jugement n° 2108270 du 1er septembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 7 décembre 2020 prononçant à l'encontre de M. Ismaila D l'obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours en fixant le pays de renvoi.

09) N° 2203369

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Défendeur M. M Magomed

Le préfet de Maine-et-Loire demande à la cour d'annuler le jugement n° 2212718 du 7 octobre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes annulé l'arrêté du préfet de Maine-et-Loire du 27 septembre 2022 à l'encontre de M. M Magomed lui faisant obligation de quitter le territoire français sans délai, lui fixant pays de destination, lui interdisant un retour sur le territoire français pour une durée de 36 mois et enjoignant le préfet de Maine-et-Loire à réexaminer la situation administrative de M. M dans un délais de 2 mois à compter de la notification de la décision de l'OFPRA.

10) N° 2203488

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. D Soulemane Me THOUMINE

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Soulemane D demande à la cour d'annuler le jugement n° 2204711 du 27 juin 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 mars 2022 du préfet de la Loire-Atlantique portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

Rôle de la séance publique du 25/05/2023 à 11h00

Présidente : Madame la Présidente PERROT
Assesseurs : Monsieur GEFFRAY et Madame PICQUET
Greffière : Madame MARCHAIS

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2202932 **RAPPORTEURE : Mme PICQUET**

Demandeur	TDA	LEXCAP ANGERS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de l'EURL TDA contre le jugement n° 1902352 du 8 juillet 2022 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés au titre des exercices clos pour les années 2014, 2015 et 2016

02) N° 2202933 **RAPPORTEURE : Mme PICQUET**

Demandeur	SMEE	LEXCAP ANGERS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de l'EURL SMEE contre le jugement n° 1902353 du 8 juillet 2022 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice clos pour l'année 2016

03) N° 2202934 **RAPPORTEURE : Mme PICQUET**

Demandeur	TDN	LEXCAP ANGERS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de l'EURL TDN contre le jugement n° 1902354 du 8 juillet 2022 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice clos de l'année 2016,

